

68772.

NATIONS UNIES
CONSEIL
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL



PROVISOIRE
Reservé aux participants

E/CN.14/SR.157(X)
10 février 1971

FRANÇAIS
Original . ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dixième session;
Conférence des ministres

Tunis, 8-13 février 1971

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA CENTE CINQUANTE-SEPTIÈME SEANCE

tenue à la Bourse du Travail, à Tunis

le mardi 9 février 1971, à 15 heures

SOMMAIRE : Membres et membres associés de la Commission (suite)

Rapport du Comité exécutif : rapport du Président,

sur les travaux du Comité (suite)

Président : M. Tijani Chelli Tunisie

Secrétaire exécutif : M. R.K.A. Gardiner

Secrétaire : M. L.K. Darboux

Les rectifications à apporter au présent compte rendu analytique devront être soumises en trois exemplaires portant la signature de la délégation intéressée, au Secrétaire de la Commission avant le 13 février 1971.

MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES DE LA COMMISSION (suite)

M. IBRAHIMA (Observateur de la Guinée (Bissao)) prenant la parole sur l'invitation du Président, présente ses salutations aux représentants de la CEA au nom de son peuple et leur souhaite le plein succès de leurs travaux. La décision de la Commission de permettre aux membres de sa délégation de participer aux séances est bien inspirée puisque sa délégation constitue la seule représentation authentique de son pays. Ses compatriotes ont dû reconstruire une nouvelle économie dans les régions libérées de la Guinée (Bissao). M. Ibrahim souligne les mesures prises depuis le début de la lutte dans son pays en vue de la destruction systématique du commerce portugais qui ont eu pour résultat l'arrêt total des exportations d'arachide, le produit de base principal et la diminution puis l'interruption de celles de riz, ce qui a fait qu'en 1969, les colons portugais ont été obligés d'importer du riz. Les statistiques officielles du Gouvernement portugais n'ont pu cacher l'effondrement total des échanges entre le Portugal et la Guinée (Bissao). Dans les régions libérées, la situation est naturellement entièrement différente; il n'est plus question là de saboter l'économie mais bien de s'employer à la reconstruire. Le riz étant l'aliment de base de la population, il a fallu étendre les cultures et des chiffres cités, il ressort que des progrès remarquables ont été accomplis dans ce domaine où l'on a enregistré un accroissement de la production de l'ordre de 15 à 20 p. 100. D'autres cultures vivrières de base ont été développées dans le dessein de diversifier le régime alimentaire des populations et on a créé des magasins populaires pour la vente d'articles usuels tels que textiles et chaussures. Il a également été possible d'établir une petite industrie orientée vers l'exportation de produits à base d'huile de palme et autres. Toutefois, les exportations ne suffisent pas aux besoins du pays en devises étrangères. Des mesures ont également été prises pour soulager le peuple du fardeau de la dette.

La Guinée (Bissao) s'attache tout autant au progrès social qu'au progrès économique. M. Ibrahim cite des chiffres montrant l'accroissement du nombre des étudiants et des maîtres et l'amélioration du rapport entre étudiants et maîtres. Quatre écoles normales, trois écoles modèles et un jardin d'enfants où sont appliquées de nouvelles méthodes pédagogiques ont été ouverts. De

grands progrès ont également été réalisés dans le domaine de la santé publique, le nombre d'infirmières ayant décuplé et un nouvel hôpital ayant été créé. La formation de techniciens reçoit une attention continue compte tenu de l'importance qu'il y a à créer de nouvelles structures économiques et sociales.

Les visiteurs toujours plus nombreux qui se rendent dans les régions libérées de la Guinée (Bissao) peuvent constater que le territoire, dans sa plus grande partie, est d'ores et déjà autonome, indépendant et souverain. La situation désespérée des colonialistes portugais les a menés à entreprendre l'invasion de la Guinée qui s'est terminée pour eux par une défaite honteuse et retentissante.

Aucun effort ne sera épargné en vue de renforcer les liens entre la Guinée (Bissao) et les autres pays africains et l'on visera en permanence à favoriser le développement économique et social des populations.

M. VIEIRA (Observateur du Mozambique) parlant sur l'invitation du Président, exprime au Gouvernement et au peuple tunisiens ainsi qu'au Président Habib Bourguiba, qui symbolise la lutte pour l'indépendance du **continent africain**, la gratitude de sa délégation de leur hospitalité. Il n'est que juste que la Commission économique pour l'Afrique ait accueilli les représentants de la Guinée (Bissao) et du FRELIMO comme membres associés. Le FRELIMO a soutenu avec succès une lutte armée et confirmé sa qualité de représentant authentique du peuple du Mozambique. Il s'emploie maintenant à implanter de nouvelles structures économiques et sociales dans les régions libérées. Il a réussi à interrompre l'exploitation brutale des populations des campagnes contraintes au travail forcé dans les plantations de coton et dans les mines et a organisé à la place des coopératives agricoles. Il a pu ainsi étendre les zones de culture et diversifier l'économie grâce à l'introduction de nouvelles cultures telles que le tapioca et les agrumes et au développement de l'élevage du bétail.

Par libération nationale on n'entend pas seulement un changement de drapeau ou de gouvernement mais aussi la libération de l'économie. L'action du FRELIMO a été combattue à la fois par le Portugal et ses alliés occidentaux sans l'aide desquels les Portugais n'auraient pu soutenir la lutte contre le mouvement de libération nationale. A ce propos, M. Vieira rappelle le rôle

bien connu de l'aide occidentale aux impérialistes portugais. Par exemple, 56,6 p. 100 d'un crédit spécial supplémentaire d'un montant de plus de 10 milliards d'escudos ont été financés par d'importants groupements économiques occidentaux. Les mouvements de capitaux privés étrangers à moyen terme et à long terme pour l'exercice 1966-1967 ont fourni au Gouvernement portugais un montant à peu près du même ordre et dans le même temps les importations de capitaux et d'autres ressources invisibles fournissaient à l'économie du Mozambique plus de 5 milliards d'escudos.

Toujours au sujet de l'impérialisme économique, M. Vieira évoque le projet de barrage de Cabora Bassa. Au cours de la dernière réunion des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine il avait été décidé de clairement signifier aux gouvernements des pays occidentaux que les pays africains s'opposaient à ce projet. Ledit barrage permettrait l'irrigation de 1,5 million d'hectares de terres sur lesquels on se proposait d'installer un million de colons européens qui prévoyait-on, serait de 6 millions en 1973. M. Vieira rend hommage à la courageuse décision prise, à la suite de l'intervention de pays africains, par les gouvernements de la Suède, de l'Italie et du Royaume-Uni de ne pas laisser les entreprises de leurs pays respectifs participer à un projet dont l'objet était de renforcer la domination coloniale.

A l'heure actuelle, seuls deux pays, la France et la République fédérale d'Allemagne, se trouvent associés à ce projet. M. Vieira n'est en aucune façon opposé aux investissements étrangers qui ont un rôle important à jouer en Afrique, il constate que le seul but des investissements effectués dans dans le cadre d'une guerre coloniale est d'aider la puissance coloniale. Depuis 1965, les Nations Unies s'efforcent d'empêcher de telles interventions et à ce propos l'Observateur du Mozambique cite un document des Nations Unies [A/6000/Add.3/Partie II, paragraphe 276, alinéas g) et h)] qui dénonce la participation des intérêts économiques étrangers qui, directement ou indirectement, aident le Portugal en lui fournissant des moyens techniques et économiques qui lui permettent de poursuivre sa guerre d'agression coloniale.

Les aspirations de la délégation du Mozambique sont modestes mais elle n'en attend pas moins de grandes choses de la CEA, qui est un groupement de pays africains concernés non seulement par le développement économique mais

aussi par les séquelles de l'exploitation coloniale. La Guinée a récemment été victime d'une agression. Elle n'a été le premier et ne sera pas le dernier pays à souffrir de cette façon. La lutte contre les colonialistes portugais a demandé des sacrifices importants en vies humaines et en biens. Le peuple du Mozambique ne recule pas devant ces sacrifices qu'il accepte volontiers, mais il espère aussi recevoir un appui sans réserve de la part des autres pays africains. M. Vieira engage donc la Commission à dénoncer sans équivoque l'action des éléments criminels dont l'aide économique a permis au Portugal de poursuivre la guerre. Il engage la Commission à condamner le projet de barrage de Cabora Bassa et la décision de la France et de la République fédérale d'Allemagne de permettre à des sociétés nationales de participer à ce projet. Il demande à la CEA d'aider le Mozambique à obtenir les ressources et les connaissances techniques nécessaires pour poursuivre le processus de relèvement national.

M. MIFIMA (Namibie) rappelle qu'à l'exception du Malawi, tous les Etats africains qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ont voté en faveur de la résolution 2145(XXI) par laquelle l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Aux termes de cette résolution, les Nations Unies sont directement responsables du pays. Les Nations Unies ont aussi créé le Conseil pour la Namibie chargé d'administrer le territoire jusqu'à son indépendance. Appuyé par les pays impérialistes ayant des intérêts économiques en Namibie, le régime fasciste sud-africain a refusé de se conformer à la décision de l'Assemblée générale et maintenant il occupe illégalement le pays par la force. Le Gouvernement sud-africain continue de défier l'autorité des Nations Unies en dépit de l'adoption de nombreuses résolutions par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, il persiste à consolider la domination illégale qu'il exerce sur la Namibie et à en détruire l'intégrité territoriale. Il n'a même pas hésité à créer deux "bantoustans" en Namibie.

En raison des mesures prises par le Gouvernement sud-africain, le monde extérieur ne sait que très peu de choses de la situation économique en Namibie. Le secteur monétaire de l'économie se limitait à la région peuplée par les Blancs, qui est connue sous le nom de "zone de police", à laquelle aucun Africain n'a accès sans laissez-passer qui l'autorise à y chercher du travail. En dehors de cette région, la population africaine vit en grande partie dans une économie de subsistance traditionnelle. On considère les Africains comme un réserve de main-d'oeuvre bon marché où peuvent puiser à leur guise les sociétés étrangères engagées dans le secteur minier et dans les autres activités industrielles importantes existant dans le pays. La Namibie compte parmi les pays les plus riches de l'Afrique; elle est l'un des premiers producteurs mondiaux de diamants et également riche en plomb, cuivre, zinc, argent, uranium, poissons et laine. Toutes ces ressources sont actuellement exploitées par les pays capitalistes étrangers.

Le cas de la Namibie vient d'être présenté une deuxième fois à la Cour internationale de justice à la suite d'une demande que le Conseil de sécurité a adressée à la Cour pour savoir si, de l'avis de la Cour, l'Assemblée générale est compétente pour mettre fin au mandat que l'Afrique

du Sud exerce sur la Namibie. A cet égard, l'Afrique du Sud essaie de tromper l'opinion mondiale en annonçant qu'elle est prête à organiser un référendum à l'occasion duquel le peuple namibien sera invité à dire s'il veut être administré par l'Afrique du Sud ou par les Nations Unies.

M. Mifima tient à préciser que le peuple namibien ne veut pas être administré par qui que ce soit; qu'il veut s'administrer lui-même; et qu'il réclame l'indépendance immédiate. Il convient aussi de souligner que l'Afrique du Sud n'est aucunement habilitée à organiser un référendum de ce genre, car le droit inaliénable du peuple namibien à l'auto-détermination et à l'indépendance nationale a été reconnu dans la résolution 1514(XV) de l'Assemblée générale.

La politique sud-africaine d'oppression raciale, d'expansionnisme et d'agression constitue une menace pour la paix et la sécurité non seulement en Namibie mais aussi dans de nombreuses autres régions de l'Afrique et du monde. M. Mifima engage les Etats membres de la CEA à fournir un appui matériel et moral aux mouvements de libération qui combattent pour libérer leurs pays du colonialisme, de l'impérialisme et du racisme.

RAPPORT DU COMITE EXECUTIF : RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES TRAVAUX DU COMITE (suite)

M. SYLLA (Sénégal), Président du Comité exécutif, présente au nom du Comité une série de modifications que le Comité exécutif propose d'apporter au mandat des trois principaux organes de la Commission tel qu'il est énoncé à l'annexe de la résolution 188(IX). L'alinéa a) de la partie B de la résolution devrait être modifié compte tenu de la recommandation du Comité exécutif tendant à ce que les rapports du Comité technique d'experts soient présentés à la Conférence des ministres par l'intermédiaire du Comité exécutif (E/CN.14/498, annexe V); à l'alinéa b) de la partie C le mot "représentants" devrait être remplacé par le terme "membres" et l'alinéa d) devrait être modifié pour indiquer que le Comité exécutif élit son bureau parmi les membres présents.

M. GHERAB (Sous-Secrétaire général, Directeur du personnel) estime qu'il importe, dans l'intérêt même d'une administration rationnelle, que les organismes centraux chargés de prendre les décisions écoutent

attentivement ceux dont les intérêts directs sont en jeu, ce qui explique sa présence à la Conférence des ministres. Les questions relatives au personnel intéressent la matière première la plus importante que l'Organisation des Nations Unies est appelée à fournir dans l'exécution des missions qui lui sont confiées. La qualité du personnel dont dispose le Secrétariat a nécessairement une influence marquée sur toutes les activités de l'Organisation et tous les efforts déployés dans le domaine du recrutement, de la formation et de l'administration sont consacrés à la recherche de cette qualité.

Se fondant sur les recommandations du Secrétaire général, l'Assemblée générale a établi de nouvelles directives pour le recrutement du personnel qui introduisent une certaine souplesse dans l'emploi de personnel destiné aux commissions économiques régionales (résolution 2736 (XXV) de l'Assemblée générale). Ces dernières années, le courant de fonctionnaires compétents provenant des différents pays africains a coulé inégalement et il n'a donc été possible de recruter les fonctionnaires africains nécessaires qu'en ignorant le principe de la répartition équitable des postes entre ressortissants de tous les Etats membres. L'Assemblée générale a maintenant admis qu'il convenait dans certaines conditions de donner la préférence aux candidats originaires de la région considérée, afin que puisse être employée dans chaque commission économique la proportion élevée de personnel originaire de la région que le Secrétaire général a jugée souhaitable. Cette décision doit être considérée comme une mesure temporaire, valable seulement jusqu'à ce qu'une équipe vraiment représentative puisse être recrutée. M. Cherab espère néanmoins que le principe du recrutement régional pourra continuer d'être appliqué dans les années à venir. L'idée d'institutions régionales de coopération internationale est inscrite dans la Charte en même temps que celle de la coopération à l'échelle mondiale, et c'est à bon droit que la CEA a constitué un secrétariat composé principalement de ressortissants africains.

Le deuxième principe concerne la durée d'engagement des membres du personnel. Reconnaissant le lien qui existe dans certains secteurs entre la durée des services et l'efficacité, l'Assemblée générale a prescrit

d'accorder la préférence aux candidats disposés à accepter des contrats de durée indéterminée ou d'une durée non inférieure à 5 ans en comptant la période de stage.

Une autre mesure importante est l'affectation de crédits en 1971 pour financer des congés d'étude. Il y a longtemps que la nécessité de ce genre de formation avancée est reconnue, et M. Gherab espère qu'il sera possible ultérieurement d'augmenter les crédits ouverts à cette fin. De plus, on analyse actuellement certains principes fondamentaux d'administration du personnel en vue de maintenir et d'accroître le rendement. Le système des traitements du personnel des Nations Unies doit également être examiné en 1971 par un comité d'experts des gouvernements. La raison d'être de toutes ces activités est de donner aux gouvernements des pays membres la certitude que leurs contributions sont utilisées de façon rationnelle et efficace.

M. KITTANI (Représentant du Secrétaire général) estime que le moment est venu, pour tout le personnel du Secrétariat de l'ONU d'accorder une plus grande attention au travail des commissions économiques régionales. Le Bureau des affaires interorganisations, qu'il dirige, a la principale responsabilité de la coordination de l'ensemble des activités qui se déroulent au sein du système des Nations Unies et, reconnaissant l'importance croissante du rôle des commissions économiques, il vise à la fois à les servir et à porter à son maximum leur contribution à l'action du système tout entier.

Au sujet de la résolution 1553(XLIX) du Conseil économique et social, concernant l'étude préliminaire sur les structures régionales, M. Kittani rappelle que quatre grandes étapes ont été prévues, chacune assortie d'un calendrier précis. En premier lieu, le Secrétaire général est prié de préparer un questionnaire à adresser aux Etats membres en leur demandant d'envoyer leurs réponses aux commissions économiques régionales. La CEA n'ayant jusqu'ici reçu que quatre réponses, le Secrétaire exécutif n'a pu préparer le rapport qui lui est demandé au paragraphe 2 du dispositif de la résolution. La troisième étape consiste dans la transmission de ce rapport, avec les observations des gouvernements, au Secrétaire général, et, en quatrième lieu, il est demandé au Secrétaire général de faire rapport au Conseil, à sa cinquante-deuxième session au plus tard. Le Secrétaire général se propose d'avoir des consultations avec les chefs d'organisation à toutes les étapes du processus, et c'est là la raison d'être du Bureau.

Le PRESIDENT rappelle les cinq sujets énumérés à la précédente séance par le représentant de l'Ethiopie en vue de leur examen au titre de l'alinéa a) du point 5 de l'ordre du jour : 1) rôle et attributions du Comité exécutif; 2) décentralisation des activités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au profit de la CEA, et de celles de la CEA au profit des bureaux sous-régionaux; 3) personnel de la Commission; 4) relations avec les autres organismes des Nations Unies, et 5) révision du mandat des organes subsidiaires de la Commission. La question des dépenses et celle de l'élection d'un nouveau Comité exécutif ont également été soulevées. Dans cet ordre d'idées, que le deuxième sujet de la liste établie par le représentant de l'Ethiopie pourrait être examiné au titre de l'alinéa b) du point 5 de l'ordre du jour.

M. BELAI ABBAI (Ethiopie) estime que les sujets 2) et 4) de sa liste peuvent être traités au titre de l'alinéa b, du point 5 de l'ordre du jour, ce qui laisse les sujets 1), 3) et 5) à examiner avec l'alinéa qui fait actuellement l'objet des débats.

En ce qui concerne le rôle et les attributions du Comité exécutif, ce Comité a lui-même soulevé plusieurs questions importantes. Premièrement, il considère comme une urgente nécessité pour les Africains d'adopter une position commune devant les instances internationales telles que le Conseil d'administration du PNUD, le Conseil économique et social et les réunions des chefs de délégation à l'ONU, et il a en conséquence recommandé l'établissement de liaisons permanentes. Deuxièmement, il estime aussi qu'un soutien politique de la part des chefs d'Etat est nécessaire et que les membres du bureau du Comité exécutif devraient donc assister aux réunions de l'OUA. Troisièmement, et à l'inverse, des représentants de l'OUA devraient assister aux réunions du Comité exécutif. Quatrièmement, des réunions du Comité devraient avoir lieu immédiatement avant les grandes conférences internationales. Cinquièmement, le Comité exécutif doit élire son propre bureau, ce qui n'exige aucune modification du règlement intérieur, mais seulement de l'annexe à la résolution 188(IX). Sixièmement, pour assurer la continuité, le mandat des membres ne doit pas nécessairement expirer au bout de deux ans. Septièmement, les rapports du Comité technique d'experts doivent être examinés par le Comité exécutif avant d'être soumis à la Conférence des ministres. Huitièmement, des fonds doivent être trouvés pour couvrir les frais de voyage des membres du Comité.

M. SMIDA (Tunisie) exprime l'opinion que la question du rôle et des attributions du Comité exécutif doit être examinée dans le cadre d'une réunion privée des chefs de délégation.

M. OLU SANU (Nigeria) estime que les cinq questions énumérées à la séance précédente par le représentant de l'Ethiopie aux fins d'examen sont, hormis la première, toutes étroitement liées, et doivent être étudiées en même temps.

M. LOKO (Dahomey) est d'accord avec les suggestions des représentants de la Tunisie et du Nigéria.

M. SYLLA (Sénégal) appuie le point de vue selon lequel le rôle et les attributions du Comité exécutif et les questions subsidiaires telles que celle des relations avec les institutions spécialisées des Nations Unies doivent être traitées en séance privée.

M. MOUNIR (Maroc) estime que la question du rôle et des attributions du Comité exécutif et celle de la décentralisation doivent toutes deux être examinées en séance privée.

M. ABDERKANE (Algérie) appuie la suggestion du représentant de la Tunisie et fait remarquer que tout débat sur la décentralisation impliquera nécessairement un examen des attributions du secrétariat en même temps que celles du Comité exécutif.

M. OFORI-ATTA (Ghana) souligne que les rapports du Comité exécutif ont été distribués en tant que documents de la Conférence, et que le Président du Comité exécutif a adressé certaines recommandations à la Conférence. Il n'y a aucune raison particulière pour que l'examen de la question du rôle et des attributions du Comité exécutif ait lieu en séance privée.

Pour le PRESIDENT, la question de la décentralisation et celle des relations avec les autres organismes des Nations Unies pourraient être examinées au titre de l'alinéa b) du point 5 de l'ordre du jour, comme l'a indiqué le représentant de l'Ethiopie. Si les délégations le souhaitent, le rôle et les attributions du Comité exécutif, les questions concernant le personnel, et la révision du mandat des organes subsidiaires, pourraient faire l'objet d'une réunion privée des chefs de délégation.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17h15